SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : contact@sntpct.fr **Site : www.sntpct.fr**
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –
représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Production de films d'animation et d'effets visuels numériques

Communiqué

À l'appel du SNTPCT, ce n'est pas moins de 300 travailleuses et travailleurs qui se sont réunis à travers toute la France (Paris, Angoulême, Valence et Annecy) !

Une délégation de travailleurs a été reçue en introduction de la Commission Paritaire de Négociation à 10h00 et a lu la déclaration suivante à l'attention des Syndicats de producteurs — AnimFrance — Syndicat de la Production Indépendante — :

Déclaration du 20 février 2026

À l'attention des Organisations patronales de la Production de films d'animation et d'effets visuels numériques

Nous, travailleurs et travailleuses dans la Production de films d'Animation et des effets visuels numériques, appelons les organisations patronales de producteurs de ce secteur :

- À prendre en compte les revendications salariales portées par l'ensemble des organisations syndicales de salariés représentatives, qui ont fait l'unité sur ces revendications lors de la dernière Négociation Annuelle Obligatoire ;
- Notamment le rattrapage du niveau des salaires minima qui n'ont cessé de s'éroder par rapport au coût de la vie depuis 2007 ;
- À accorder l'ensemble des jours fériés demandées par une pétition signée par 2800 travailleur.euses de ce secteur ;
- À mettre fin aux tests de plusieurs jours non rémunérés ;
- À se saisir sans tarder du sujet des IA générative, compte tenu du danger que fait peser sur l'emploi et le respect du droit d'auteur cette nouvelle technologie, pour en réglementer l'usage, en concertation avec les syndicats représentatifs avant toute mise en oeuvre même expérimentale dans les studios
- À purger la Convention collective de la Production de films d'Animation de toutes les dispositions qui par leur imprécision ouvrent la porte à toute sorte d'abus, comme :
  - Le terme « confirmé » accolé à certaines fonctions, qui n'a plus lieu d'être et incite certains employeurs à ne pas appliquer les salaires minima conventionnels à des jeunes professionnel.les débutant.es à la fonction ;
  - La définition des postes d'assistant.es qui « *participent* » au lieu d'assister, où le maintien irrégulier des postes d'assistant·es qui n'existent pas car ils n'assistent personne, qui permettent également à certains employeurs de contourner l'application des minima conventionnels ;
  - Les dispositions contestables entourant la rédaction des contrats à durée déterminée d'usage, qui ouvre la porte à des abus aggravant la précarité de nos métiers.

Nous nous engageons à soutenir tous les syndicats qui porteront ces revendications, et à participer à toute action à laquelle ils appelleraient pour les faire aboutir.

Les syndicats de producteurs ont pris note de nos demandes, notamment sur les jours fériés dont ils ont accepté de rouvrir la discussion.

Quant aux salaires minima, ils ont accepté d'ouvrir la négociation pour 2026. À cette occasion, nous leur avons fait part de notre demande pour 2026 d'une revalorisation pour toutes les fonctions de 11,2%.

L'ensemble des autres syndicats de salariés siégeant à la table des négociations (CNT, CGT, CFDT) ont alors informé les Organisations patronales qu'ils se joignaient à notre revendication.

La réponse des Syndicats de producteurs ? Soyons patients, ce sera en avril...

Nous avons fait part aussi de notre inquiétude concernant l'Intelligence Artificielle Générative *Seedance 2.0* et le pillage d'œuvres d'animation françaises et du travail des techniciens français. Nous leur avons demandé de faire aboutir dans des délais rapprochés le projet d'accord que nous avons déposé à la table des négociations afin de protéger la propriété qu'ils ont acquise, celle des auteurs et le travail des différents collaborateurs de création et protéger ainsi l'avenir économique et artistique de la Production française de films d'animation.

À suivre…

Paris, le 20 février 2026